

Décision n° 2022-2052
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 octobre 2022
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 12 octobre 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-2052
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 12 octobre 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198801354	GROUPE VETERINAIRE DE GOUZON	23 GOUZON	1 VHF
199203175	AGRAS	06 GRASSE	2 VHF
199205012	COMMUNE D'AUBY	59 AUBY	2 VHF
199504441	FERRERO FRANCE	76 VILLERS ECALLES	4 UHF
199703325	TAXIS 63	63 CLERMONT FERRAND	2 VHF
199900071	RECTICEL SAS	27 LOUVIERS	1 UHF
200201679	PLAINE COMMUNE	93 ST DENIS	1 VHF
200300899	BPCE IMMO EXPLOITATION	75 PARIS 13	6 UHF
200400875	ARTISANS TAXIS DE RENNES	35 BETTON	2 UHF
200501525	ALSF ARVATO LOGISTIQUE SERVICES FRANCE	54 ATTON	2 UHF
200600769	GRANDS TRAVAUX DE CHAMPAGNE	51 CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	2 UHF
200701513	KLUTKE XAVIER BERNARD	68 SOULTZMATT	1 VHF
201101638	SERIS SECURITY	13 MARSEILLE	2 UHF
201201433	CROWN EMBALLAGE FRANCE SA	02 LAON	2 UHF
201201550	SERIS SECURITY	53 LAVAL	1 UHF
201201551	SERIS SECURITY	28 MARGON	2 UHF
201300034	SERIS SECURITY	18 VIERZON	1 UHF
201900315	BPCE IMMO EXPLOITATION	75 PARIS 12	2 UHF
201900331	SOGETRA SOC	59 MONS EN BAROEUL	1 UHF
201901248	BOSKALIS NEDERLAND B.V.	11 PORT LA NOUVELLE	2 UHF
202102768	SPIE BATIGNOLLES NORD	76 ISNEAUVILLE	1 UHF